

Nombre de conseillers :
En fonction : 14
Présents : 13
Votants : 13

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 8 avril 2025 à 20 heures

Date de la convocation :
01/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le huit avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de Lantignié, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de Jean-Michel TOURNISSOUX, Maire.

Présents : Jean-Michel TOURNISSOUX - Laurent JAMBON - Valérie BEAUMONT - Gérard AUGAY - Marie-Odile PELISSIER - Jean-Claude FOUREZ - Joffrey DUBOST - Yann BAÏMA - Céline DUMAS - Florence COLLONGE - Gilles DUFOUR - Eric REISET - Julie DESCROIX.

Absente : Cyndie JEAN.

Madame Céline DUMAS est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance précédente
Informations sur les décisions prises par délégation
Compte Financier Unique 2024
Affectation du résultat de fonctionnement 2024
Taux d'imposition 2025
Budget Primitif 2025 et fongibilité des crédits
Point sur les travaux des commissions communales
Questions diverses.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le procès-verbal de la réunion du 18 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

INFORMATION SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION

Absence de décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations consenties par l'assemblée.

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. En conséquence, M. le maire s'étant retiré, sous la présidence de Monsieur AUGAY Gérard ;

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique (CFU) se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Sur la base des propositions du bilan final du Gouvernement remis au Parlement sur l'expérimentation du compte financier unique, l'article 205 de la loi de finances pour 2024 généralise le CFU au plus tard au titre de l'exercice 2026.

Le budget général de l'exercice 2024 pour lequel le compte financier unique est soumis au Conseil Municipal par M. le Maire s'est exécuté du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 pour les opérations de la section d'investissement et pour les opérations de la section de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

	Réalizations		Résultat de l'exercice	Report de l'exercice précédent	Résultats de clôture
	Dépenses	Recettes			
Fonctionnement	559 021,89€	696 012,55€	+136 990,66€	29 599,28€	+166 589,94€
Investissement	106 383,47€	226 620,29€	+120 236,82 €	120 794,51€	+241 031,33€

Restes à réaliser		Dépenses	Recettes
	Fonctionnement		
	Investissement	62 004 €	12 666 €

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2025.

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, M. le maire étant sorti au moment du vote, le conseil municipal délibère sur le compte financier unique du maire de l'exercice 2024 :

- 1° Donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;
- 2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de M. le Maire :

- APPROUVE, à l'unanimité, le compte financier unique du budget principal pour l'année 2024.

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024

Après avoir pris connaissance du Compte Financier Unique 2024 de la Commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CONSTATE** le résultat de clôture de l'exercice 2024, comme suit :
→ un excédent de fonctionnement de 166 589,94 €
→ un excédent d'investissement de 241 031,33 €
- **AFFECTE** en recettes d'investissement article 1068 la somme de 166 589,94 €.

TAUX D'IMPOSITION 2025

Après avoir pris connaissance des bases prévisionnelles d'imposition 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VOTE** les taux d'imposition 2025 comme suit :
 - Taxe foncière bâti : 28,21 %
 - Taxe foncière non bâti : 20,32 %

- Taxe d'habitation : 14,37 %.

BUDGET PRIMITIF 2025 ET FONGIBILITÉ DES CRÉDITS

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2312-1,

Vu les travaux préparatoires et l'avis de la Commission des Finances,

Vu le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2025 présenté par Madame BEAUMONT, adjointe aux finances.

Le budget 2025 se présente comme suit :

- section de fonctionnement, équilibre en dépenses et en recettes : 633 375 €
- section d'investissement, équilibre en dépenses et en recettes : 734 529,76 €.

Après en avoir délibéré et voté à mains levées, avec 14 pour,

- ADOPTE le Budget Primitif de l'exercice 2025 du Budget Principal de la Commune
- VOTE les crédits qui y sont inscrits au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec des opérations, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- AUTORISE l'utilisation de la fongibilité des crédits sur l'exercice 2025 à hauteur de 7,5 % des dépenses réelles de d'investissement et 7,5 % des dépenses réelles de fonctionnement.

POINT SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS COMMUNALES

o École

Des interrogations sont remontées par les parents d'élèves lors du dernier conseil d'école concernant les délais d'inscription pour la cantine. Un point d'information sera fait.

Madame Pelissier fait part de l'obligation de la tenue du Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS). C'est un dispositif réglementaire dont l'objectif est de mettre en place une organisation interne à l'établissement afin d'assurer la mise en sécurité de toutes les personnes présentes dans l'établissement en cas d'accident majeur externe à l'établissement. Des aménagements et équipements sont à étudier afin de mettre le PPMS en conformité.

o Voirie

Monsieur Augay signale que le programme voirie est engagé : reprise de tranchées aux Monterniers, reprise de voirie entre la Croix Penet et Montmerand, création de places de parking avec emplacement PMR derrière l'école.

Des travaux de séparatif des eaux pluviales/eaux usées seront entrepris avant l'été dans le Bourg.

o Bâtiments

Monsieur le Maire informe que des entreprises ont été contactées pour le chiffrage des travaux prévus au commerce en consultation procédure adaptée. Le socle de la croix du cimetière a été restauré. Les élus choisissent la couleur « rouille » pour la couleur de la croix.

o Communication

Monsieur Fourez interroge le conseil municipal pour définir le cadre des diffusions sur Panneau Pocket. Il est confirmé qu'il n'y a pas de communication pour ce qui concerne la publicité privée.

QUESTIONS DIVERSES

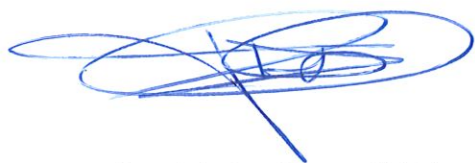
- Il est signalé que plusieurs associations n'effectuent pas de nettoyage après les occupations des salles communales. Une information sera diffusée.
- Proposition de définir un périmètre du bâti ancien à valoriser avec la possibilité d'apporter des aides financières pour la préservation du patrimoine bâti. À revoir lors d'une prochaine réunion.

- Il est proposé de recruter un contractuel pour des travaux d'arrosage, désherbage et de fleurissement pendant l'été, en renfort de l'agent communal.

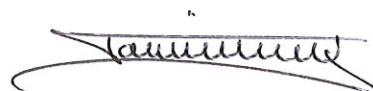
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

N° de délibération	Objet
DCM/2025/04/08//01	Compte financier unique 2024
DCM/2025/04/08//02	Affectation du résultat de fonctionnement 2024
DCM/2025/04/08//03	Taux d'imposition 2025
DCM/2025/04/08//04	Budget primitif 2025

La secrétaire de séance, Céline DUMAS



Le Maire, Jean-Michel TOURNISSOUX



Procès-verbal mis en ligne et affiché le : 04 JUIN 2025